

Mesdames et Messieurs les Maires  
Mesdames et Messieurs les Présidents  
Des collectivités affiliées et non affiliées

Affaire suivie par : Maryse BARTHÉLÉMY-BLANCHON  
et Christelle GAUVAIN  
Objet : Rapport Social Unique 2022

Chaumont, le 16 mai 2023

Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,

Nous vous informons de l'ouverture le **17 mai 2023** de la campagne de collecte des données sociales 2022. Institué par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le **Rapport Social Unique (RSU)**, se substituant au Bilan Social, doit être élaboré désormais chaque année et rassemble des indicateurs relatifs à la gestion des ressources humaines.

Le **Rapport Social Unique (RSU)** constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial. Il permet d'apprécier la situation de votre collectivité ou de votre établissement public à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items tels que les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, les conditions de travail, la rémunération et les droits sociaux.

Toujours soucieux de vous simplifier sa réalisation, le CIG de la Grande Couronne met à votre disposition **l'application web de saisie « Données sociales »** (<https://bs.donnees-sociales.fr/>)

- Elle permet le **pré-remplissage de votre rapport social unique** à partir d'une extraction de vos données issues de votre **déclaration N4DS ou DSN** tout en garantissant l'anonymat et la protection de vos données. Consécutivement à l'import N4DS/DSN, il vous est proposé un **import complémentaire** permettant d'alimenter les indicateurs relatifs aux accidents de travail et aux maladies professionnelles (cet import est possible seulement pour les collectivités adhérentes au contrat groupe assurance statutaire mis en place par le CDG). Par ailleurs, il est également possible de réaliser un import d'un fichier d'échange issu de votre logiciel SIRH (au format .txt).
- Elle dispose d'un mode de saisie « **agent par agent** » ou « **consolidé** ».
- Des **compléments d'informations** (infobulle) ainsi qu'une **foire aux questions** ont été réalisés afin de vous aider dans la saisie.
- De nombreux **contrôles de cohérence** permettent de renforcer la qualité et la fiabilité de vos données.
- Elle rassemble l'ensemble des enquêtes au sein d'une seule : **Rapport Social Unique, RASSCT et GPEEC**.

Vous pourrez accéder à la **saisie en ligne** de vos enquêtes à partir du **17 mai 2023**. Pour rappel, votre identifiant correspond à votre numéro SIRET et votre mot de passe est le même que l'année précédente.

Afin de vous aider à valoriser pleinement vos données sociales issues de la saisie, nous pourrions vous proposer, consécutivement à la validation de votre rapport social unique, un rapport synthétique automatisé de 5 pages reprenant l'essentiel des indicateurs.

Par la suite, nous vous proposerons également la réalisation d'un rapport social unique personnalisé qui vous permettra de comparer vos données à un échantillon, construit sur mesure, de collectivités de la même strate. Cette analyse participe au pilotage d'une GPEEC efficiente en présentant des indicateurs pratiques tels que le pourcentage d'agents formés, la pyramide des âges, le poids de la masse salariale, le taux de turn-over, le taux d'absentéisme, ...

En complément de ce rapport social unique personnalisé, vous pourrez également disposer de synthèses concernant d'autres thématiques comme le Rapport de Situation Comparée (relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes), la synthèse absentéisme, la synthèse spécifique RASSCT, la synthèse relative aux risques psycho-sociaux.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, Présidents, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Centre de Gestion,



Jean-Marie WATREMETZ